

Habitat et Urbanisme

Le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace (MHUAE) adopte une démarche territoriale ascendante basée sur la participation, la sensibilisation et la formation des acteurs. Plusieurs actions d'adaptation sont menées en considérant le développement durable comme vecteur de solidarité sociale et spatiale, de manière concertée avec plusieurs autres Ministères, comme suit.

- Accélération du programme national «villes sans bidonvilles» en vue d'améliorer les conditions d'habitat des populations concernées, pour faire face à l'augmentation de la fréquence des inondations
- Mise en œuvre de programmes de relogement des populations dont les habitations sont situées dans des sites à risques majeurs et menacées par les inondations
- Mise en œuvre d'un programme de réhabilitation des ksours, kasbahs et médinas menacés par l'intensité des pluies
- Projet de loi de Code de l'urbanisme intégrant la durabilité, la protection des espaces naturels et la prévention des risques d'inondation dans les schémas directeurs d'agglomération et dans les plans d'aménagements communaux
- Prise en compte des cartes de vulnérabilité dans l'examen des projets d'investissement et dans les extensions urbaines
- Développement dans les villes nouvelles de systèmes de récupération des eaux de pluie, et de systèmes de traitement et réutilisation des eaux usées sur site
- Mise en œuvre des programmes de développement durable des oasis, notamment au niveau du Tafilalet (2006-2011), du Drâa (2009-2012), et appui financier au programme de Guelmim-Tata-Assag-Zag (2009-2011), programmes incluant la lutte contre la désertification et l'ensablement, ainsi que la préservation des ressources naturelles
- Mise en œuvre des projets intégrés pour le développement durable du massif du Moyen Atlas (vallée de la Moulouya et Moyen Atlas Oriental, 2009-2011) et du massif du Haut Atlas (2009-2012), incluant la lutte contre les inondations et la désertification
- Mise en œuvre de la Stratégie Nationale du Développement Rural (2009-2020), à travers des projets de territoire qui visent notamment la préservation des ressources naturelles, l'amélioration de l'accessibilité à l'eau, la préservation de la biodiversité, la lutte contre les inondations et la désertification, l'amélioration des conditions de vie et d'habitabilité (programme d'investissement 2009 comprenant 25 projets répartis sur 32 provinces du Royaume)